

## Colloque de l'Association Française de Psychiatrie à l'Assemblée Nationale L'INQUIÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ FACE AUX MALADES MENTAUX « DIFFICILES »

vendredi 18 novembre 2005, de 9 h à 13 h

Palais Bourbon – Salle Colbert, 126, rue de l'Université - 75007 Paris

Métro : station Assemblée Nationale (ligne 12)

### ARGUMENT

Le drame de Pau, le décompte spectaculaire de quelques évasions de patients hospitalisés d'office, mais aussi le désarroi de familles réclamant des prises en charge concrètes de leurs enfants agités en échec scolaire, de leur frère schizophrène ou ne comprenant pas l'absence de procès et la remise en liberté d'un meurtrier irresponsable, ont débordé cette année les inquiétudes et interrogations habituelles du public et des professionnels.

Le monde moderne confronte durement le psychiatre à ses limites qui ne se cantonnent plus aux paranoïaques et aux malades médico-légaux. Son savoir-faire et sa position sont remis en question dans la rencontre avec des patients ingrats ou odieux par leur discours ou leurs troubles du comportement. De plus, face aux délinquants sexuels ou à la folie meurtrière aujourd'hui et peut-être demain face aux terroristes ou aux incendiaires, la demande sociale et médiatique exige une réponse en « prêt-à-soigner » qui bouscule non seulement les possibilités de la psychiatrie mais aussi le sens de son intervention.

En retour, la tentation est grande de se récuser et ce qu'on ne sait pas ou ne veut pas soigner devient ce qu'on ne peut pas soigner puis ce qui ne relève pas du soin d'autant que les incitations socio-économiques sont fortes à ne pas gaspiller les moyens qui se réduisent et à les mettre là où on a l'espoir de leur utilité.

Or soigner « efficace » ne peut pas résumer notre nouvelle priorité ni être notre seule attitude éthique. Et décréter que le malade difficile n'est pas malade, qu'il relève de la prison, du contrôle social ou de l'assistance... ou de son autonomie et de la tolérance de sa famille, peut être parfois une façon commode et scientifiquement très argumentée de se dérober au soin et au service public auquel se doit le psychiatre. Mais ne faut-il pas d'abord s'expliquer sur ce qu'est un malade difficile pour les psychiatres et pour les familles et pour la société ? La compréhension mutuelle des points de vue est un préalable nécessaire à la prise en charge et au soin.

Plus que jamais il importe de revenir humblement à une clinique qui ne soit pas qu'objective et prenne en compte la dimension relationnelle patient-thérapeute pour pouvoir répondre sereinement dans le respect de la personne du patient et de ses droits comme de la sécurité publique.

Responsable scientifique : Christine Lamothe

### PROGRAMME

Ouverture : Bernard Accoyer, Maire d'Annecy le Vieux, Député de la Haute-Savoie. « L'élu et les problèmes de maladie mentale, du cercle de famille à l'espace public »

Présentation : Christian Vasseur, Président de l'AFP.

#### 1<sup>re</sup> table ronde sous la présidence de Christian Vasseur

Jean-Olivier Vioud, Procureur Général de la Cour d'Appel de Lyon : « Les attentes de la société par rapport au malade mental et par rapport au psychiatre ».

Pierre Lamothe, Psychiatre des Hôpitaux, Médecin Chef du Service Médico-Psychologique Régional des Prisons de Lyon, Expert agréé par la Cour de cassation : « Les limites de la réponse psychiatrique aux troubles du comportement ».

Discutant : Jean-Yves Cozic, Expert auprès de la Cour d'Appel.

#### 2<sup>e</sup> table ronde sous la présidence de Jean-Michel Havet

Jean-Luc Senninger, Psychiatre des Hôpitaux, Médecin Chef de l'Unité pour Malades Difficiles de Sarreguemines: « Qu'est-ce qu'un malade difficile ? »

Jean-Marc Elchardus, Psychiatre des Hôpitaux, Professeur de Médecine Légale, Médecin Chef du service de psychiatrie légale des urgences de l'Hôpital Edouard Herriot, Lyon : « Problèmes quotidiens de gestion de la crise ».

Discutant : Christine Lamothe, Psychiatre, Psychanalyste, Lyon.

Conclusion : Christian Vasseur

En présence de représentants du ministère de la Santé et du ministère de la Justice

### L'INQUIÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ FACE AUX MALADES MENTAUX « DIFFICILES »

(nombre de places limité aux 230 premiers inscrits)

Mme  M.  Dr : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

s'inscrit au Colloque du 18 novembre 2005, à l'Assemblée nationale, de 9 h à 13 h

Bulletin d'inscription à retourner à l'Association Française de Psychiatrie – 147, rue Saint-Martin – 75003 PARIS